

Plan d'études des branches complémentaires de la Faculté des sciences et de médecine

+30 ECTS en

- mathématiques
- informatique
- physique
- chimie
- géographie
- biologie
- sciences du sport et de la motricité

Sciences du sport et de la motricité +30

Accepté par la Faculté des sciences et de médecine le 26.05.2008
Version révisée du 28.05.2018

2.7 Sciences du sport et de la motricité +30

[Version 2018, paquet de validation : PV-SSP.0000015]

Selon les directives fédérales/intercantionales le sport peut être reconnu comme branche secondaire d'enseignement au niveau II pour autant que l'étudiant-e atteste d'une formation minimale de 90 crédits ECTS. Dès lors, il est invité à compléter la BCo-Sport 60 ECTS par le programme BCo-Sport +30 ECTS. Ce programme de formation supplémentaire peut être suivi durant les études de bachelor déjà. Dans ce cas, il est considéré comme des « études optionnelles », suivies en parallèle avec les études de bachelor.

Le programme BCo-Sport +30 ECTS peut également, selon les cas, être choisi dans le cadre d'un Master of Arts.

2.7.1 Structure de la branche complémentaire BCo-Sport+30

Le plan d'études se compose pour 30 ECTS des unités d'enseignement (UE) de la formation pratique – méthodologique marquées d'un astérisque (*). Celle qui ont déjà été suivies dans la BCo-Sport-60 sont remplacées par d'autres UE.

2.7.2 Unités d'enseignement (UE)

Formation pratique – méthodologique

Code	Unité d'enseignement	semestre	h. tot.	ECTS
SP.0788	* Approche sécuritaire des pratiques sportives	SP	28	2
Domaine des sports collectifs et jeux				
SP.0780	* Approche systémique du jeu	SA	14	1
SP.0800	Badminton	SA	28	2
SP.0801	* Basketball I	SA	28	1
SP.0807	* Basketball II	SP	28	2
SP.0802	Uni-hockey	SP	28	2
SP.0803	Football	SP	28	2
SP.0804	* Volleyball I	SA	28	1
SP.0805	* Volleyball II	SP	28	2
SP.0808	Futsal	SA	28	2
SP.0809	Handball	SP	28	2
SP.0816	* Patinage et initiation au hockey sur glace	SA	28	2
SP.0817	Hockey sur glace	SA	28	2
SP.0818	Tennis de table	SA	28	2
SP.0838	Jeux d'autres cultures	SP	28	2
Domaine de l'expression corporelle				
SP.0810	* Danse contemporaine I	SA/SP	28	2
SP.0811	Danse contemporaine II	SA	28	2
SP.0819	* Danse populaire I	SA/SP	28	2
SP.0824	Danse populaire II	SP	28	2
SP.0823	Expression et communication par le mouvement	SP	28	2
SP.0851	* Fitness en musique I	SA	28	1
SP.0852	* Fitness en musique II	SP	28	2

Domaine de la gymnastique aux agrès				
SP.0812	* Gymnastique aux agrès I	SA	28	1
SP.0813	* Gymnastique aux agrès II	SP	28	2
SP.0815	* Gymnastique aux agrès III	SA	28	2
SP.0857	Équilibre et acrosport	SP	28	2
Domaine de l'athlétisme				
SP.0831	* Athlétisme I	SA	34	1
SP.0832	* Athlétisme II	SP	34	2
SP.0839	* Athlétisme III	SP	28	2
Domaine de la natation				
SP.0825	* Natation sportive I	SA	28	1
SP.0821	* Natation sportive II §	SP	28	2
SP.0822	* Natation sportive III	SA	28	2
Domaine des sports de neige				
SP.0789	* Approche théorique des sports de neige	SA	14	1
SP.0834	* Ski alpin §§	Hors sem., 7j	2	
SP.0836	* Snowboard §§	Hors sem., 7j	2	
SP.0837	* Ski de fond §§	Hors sem., 7j	2	
Activités outdoor				
SP.0833	Course d'orientation	SP	28	2
SP.0835	Excursions à ski	Hors sem., 7j	2	
SP.0844	Triathlon	Hors sem., 7j	2	
SP.0846	Trekking	Hors sem., 7j	2	
SP.0855	Inline-skating	SP	28	2
Autres				
SP.0814	Escalade sportive	SP	28	2
SP.0845	Massage sportif	SA	28	2
SP.0854	Judo	SA	28	2
SM.0002	* SHEMA I (Semaine Haute Ecole de Macolin I) §§§	Hors sem., 5j	2	
§	L'obtention du Brevet I ou du « Brevet plus pool » de la société suisse de sauvetage est une condition requise pour se présenter aux épreuves d'examens de l'UE SP.0821.			
§§	L'étudiant-e choisit 2 engins sur les 3 (<i>Ski alpin</i> , <i>Snowboard</i> , <i>Ski de fond</i>) comme UE obligatoires pour le DAES I ou le DEEM.			
§§§	<i>SHEMA I</i> est une UE obligatoire organisée hors semestre par la Haute école fédérale de sport Macolin (HEFSM).			

2.7.3 Contenu des unités d'enseignement de la branche complémentaire

Les **cours** avec travaux pratiques portent sur l'étude et la pratique des activités physique et sportive (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

Les objectifs prioritaires d'apprentissage sont :

- le développement de la relation à soi, aux autres et à l'environnement par la pratique des activités physique et sportive ;
- l'analyse des habiletés motrices par l'utilisation de concepts, de modèles d'analyse ;

- l'acquisition de compétences technique, tactique, sociale et personnelle propre à chaque APS ;
- la connaissance des règlements, des mesures de prévention et de sécurité régissant la pratique des sports étudiés.
- Pour chaque UE, un descriptif détaillé est disponible dans le programme de cours avec en particulier un descriptif des objectifs d'apprentissage (<http://www.unifr.ch/timetable>).

2.7.4 Évaluation des unités d'enseignement

Les conditions d'évaluation des UE sont indiquées dans les annexes, par domaine. Prière de consulter l'annexe des sciences du sport et de la motricité (<http://www3.unifr.ch/scimed/plans/eval>).